

PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU BUREAU FEDERAL  
N°7/2020 - 30 AVRIL 2020  
VISIOCONFERENCE

<b>Présidence</b>	André GIRAUD
<b>Présents</b>	Daniel ARCUSET, Jean-Marie BELLICINI, Marcel FERRARI, Michel HUERTAS, Christine MANNEVY, Alain MARTRES, Martine PREVOST, Christian ROGGEMANS, Valérie SAILLANT, Jean THOMAS, Anne TOURNIER-LASSERVE, Didier VAREECKE, Christine VIRLOUVET, Patricia ZUGER
<b>Assistent</b>	Jean-Marc BERAUD (Président du CNDLT), Jean-Pierre FOURNERY (Groupe de travail Centenaire de la FFA), Patrice GERGES (DTN), Jean GRACIA (Président de la CSR et de Paris Athlé 2020), Michel MARLE (CPD), Dominique PLEE (Président de la CNM), Souad ROCHDI (Directrice générale), Alain TALARMIN (Président de la CSO), Pierre WEISS (Affaires internationales)

*Début de la réunion en visioconférence à 15h00*

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 6 du 23 AVRIL 2020**

Après prise en compte de la plupart des corrections proposées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. INTERVENTION DU PRESIDENT**

André GIRAUD propose d'abord d'officialiser par un vote formel la confirmation que les licenciés pourront, à titre exceptionnel et dérogatoire, continuer à utiliser leur licence 2020 jusqu'au 31 octobre, même si la saison 2021 commencera bien au 1er septembre.

**Accord du Bureau à l'unanimité.**

Le Président rappelle cependant que la ré-affiliation des clubs est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Il fait ensuite un retour sur les **principales réunions** auxquelles il a pris part depuis la dernière réunion du Bureau le matin du 23 avril.

## ✓ **Championnats d'Europe**

L'après-midi du 23, André GIRAUD participait avec les responsables de Paris Athlé 2020 à une importante réunion avec les Services de l'Etat. Cette réunion fut suivie de la réunion du Comité exécutif de la structure qui dut se résoudre, la mort dans l'âme, à décider l'annulation pure et simple des Championnats d'Europe pour les raisons que nous expliquera Jean GRACIA.

La suite de la soirée fut consacrée à mettre en place la communication adéquate qui avait été heureusement réfléchi en amont.

La bonne nouvelle est que nous avons obtenu des institutions partenaires des garanties financières qui nous permettront de ne pas impacter le budget de la FFA.

## ✓ **CNOSF**

- L'idée a été émise de pouvoir intervenir après le 11 mai en milieu scolaire. Mais rien de très concret n'est sorti de cette réunion. Les fédérations USEP, UNSS et UGSEL sont très présentes. Une nouvelle réunion doit se tenir prochainement pour évoquer de possibles initiatives locales.

- Le CNOSF précise son Plan de relance avec un Fonds spécial pour aider les fédérations en grande difficulté, ce qui n'est pas notre cas.

- Un Fonds de solidarité va être mis en place pour aider les clubs en difficulté. Cette action est menée par l'ANS avec la participation du CNOSF, de l'Etat et du MEDEF. Les modalités restent à préciser.

- Une grande campagne de communication sera lancée de juillet à septembre pour inciter la pratique sportive dans les clubs

## ✓ **Autres informations**

- La Ministre des Sports a publié un communiqué de presse (annexe) pour préciser les conditions de reprise des activités sportives. Patrice GERGES, en collaboration avec la Commission médicale, travaille sur un document spécifique à l'athlétisme.

- Le Président a participé avec le DTN à une réunion avec les Ministères des Sports et de la Politique de la Ville pour évoquer, une nouvelle fois, une possible implication de la FFA dans certaines actions : rien de concret pour l'instant.

- La Ministre des Sports a publié une lettre en précisant les priorités à mettre en œuvre pour la saison prochaine. La 1<sup>ère</sup> concerne la lutte contre les déviances et les violences sexuelles. Dans ce cadre, des informations seront données concernant les contrôles d'honorabilité. Nous devons déjà nommer une personne référente à propos des violences sexuelles. André GIRAUD propose que ce soit Patrice GERGES qui a déjà constitué un groupe de travail sur le sujet. **Accord du Bureau**

La 2<sup>e</sup> priorité du Ministère concerne la féminisation des instances dirigeantes. La parité à tous les niveaux est mise en place dans les instances de la FFA depuis 2012. La Direction générale de notre Fédération est d'ailleurs « portée » par une femme.

World Athletics vient de créer un Fonds de solidarité pour aider les athlètes en difficulté. Pierre WEISS nous en parlera.

La FFA a, pour sa part, été interrogée par des athlètes du dispositif 2024 pour savoir s'ils continueraient à être aidés. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Comité directeur du 15 mai.

- Le Président a présidé la veille une intéressante réunion du Comité exécutif (Comex) de l'OFA composé de Christine VIRLOUVET, Richard CARLON, Patrice GERGES et Souad ROCHDI.

Christine VIRLOUVET présente les principaux points.

Le Comex a répondu favorablement à des demandes de modifications de certaines qualifications pour les encadrants sportifs.

Le Bureau valide la proposition de remplacement de la qualification « Initiateur jeunes (U12 et U16) » par deux qualifications : « Initiateur U12 » et Initiateur U16 ».

Il y a eu également quelques ajustements concernant certains modules et diplômes.

Un document récapitulatif va être mis à jour et sera diffusé.

En ce qui concerne le module obligatoire 001 (Ethique), il est précisé qu'il devra être suivi avant toute formation ou au plus tard dans les 30 jours suivants. Cette formation pourra être réalisée en visioconférence.

Il n'y aura aucune formation en présentiel jusqu'à fin août. La visioconférence est à recommander et sera même privilégiée jusqu'à la fin de l'année chaque fois que cela sera possible.

Les droits d'inscription aux formations en visioconférence vont être précisés. D'ici le 31 août ces formations seront gratuites pour tous les licenciés quel que soit le domaine.

Christine VIRLOUVET va réunir les responsables de domaines afin de préciser les modalités d'évaluation des formations en visioconférence.

**Le Bureau donne son accord pour toutes ces propositions.**

### **3. INTERVENTION DU TRESORIER**

Jean THOMAS remercie d'abord la Directrice générale et les Directeurs de Pôles pour l'aide apportée à la construction d'un nouveau budget 2020.

Lors du prochain Comité directeur du 15 mai, il présentera un budget plus détaillé et c'est lors de la réunion du 26 juin qu'un vote aura lieu sur le budget définitif, avant présentation et vote à l'Assemblée générale du 12 septembre.

#### **✓ Aide aux athlètes**

Jean THOMAS a été questionné par plusieurs athlètes en difficulté pour savoir si des aides pouvaient leur être versées. Il donne la parole à Pierre WEISS qui apporte des précisions sur le Fonds WA évoqué par André GIRAUD.

Pierre WEISS a participé le matin à une réunion de travail. La Fondation WA a participé à ce Fonds à hauteur de 500k\$ ; d'autres mécènes ont également apporté leur contribution ou vont le faire. Les partenaires de WA seront également sollicités pour augmenter le capital disponible.

Les athlètes éligibles sont les athlètes professionnels qui n'auront pas eu en 2020 ce qu'ils auraient pu toucher au vu de leurs résultats de 2019. Chaque athlète devra faire une demande individuelle auprès de WA. La FFA peut recenser les athlètes concernés.

André GIRAUD propose que le DTN et Anne TOURNIER-LASSERVE établissent une liste.

Jean THOMAS reprend le cours de son intervention en annonçant que la trésorerie est saine et nous permettra de passer l'été sans avoir recours aux « facilités bancaires ».

## ✓ **Budget 2020**

Le budget présenté au Comité directeur le 24 janvier est évidemment obsolète. Plusieurs réunions constructives ont permis d'avancer en sachant que la partie « produits » annoncée à 25 millions d'euros en janvier est estimée à 19,5 en cas d'« année blanche ».

Cette perte de 5,5 millions d'euros est due à plusieurs facteurs :

- « pénalités » de nos partenaires liées à l'activation de leurs droits (visibilité des Equipes de France et des organisations)
- baisse importante des subventions des collectivités locales sur l'ensemble de nos dispositifs ;
- diminution de nos ressources propres (billetterie, formations, labels, actions diverses).

L'exercice s'articule donc autour de la diminution de l'ensemble de nos charges de manière à atteindre l'équilibre. Les derniers ajustements avec la DTN devraient nous permettre de remplir cet objectif.

Ce budget à l'équilibre respecte l'objectif annoncé de continuer à reconstituer nos fonds propres (+ aléas) à hauteur de 750k€.

## **4. INTERVENTION DE LA DIRECTRICE GENERALE**

Pour faire suite à l'intervention du Trésorier général, Souad ROCHDI précise qu'on ne sait pas encore si le Meeting Diamond League de Paris est annulé ou reporté.

Elle aborde ensuite les points suivants :

### **Organisation interne**

La Directrice générale confirme la fermeture de la Fédération du 30 avril au 10 mai. Le plan de confinement est en cours et seuls quelques salariés reviendront ensuite travailler au siège à partir du 11 mai, notamment les services généraux pour aménager les locaux. La grande majorité restera en télétravail, éventuellement en activité partielle jusqu'au 2 juin, date à laquelle on espère pouvoir faire des réunions au siège, en petits groupes.

### **Agenda**

Comme l'a indiqué le Trésorier, plusieurs réunions budgétaires de qualité ont eu lieu avec l'ensemble des pôles et cellules pour élaborer le budget révisé par secteur.

Souad ROCHDI remercie les membres de la Commission médicale pour l'excellent travail réalisé en concertation afin de proposer un « Mémo des bonnes pratiques » adapté à l'environnement de travail.

Il y a chaque semaine une réunion du Comité de direction (Codir) et des Délégués du personnel pour échanger, notamment, sur la relance de l'activité et le plan de déconfinement.

### **Partenaires**

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les principaux partenaires pour identifier les principaux impacts budgétaires de manière à pouvoir construire le budget du 2<sup>e</sup> semestre.

Proposition a été faite aux partenaires de s'associer au plan de relance : prochaines réunions après le 15 mai.

### **Evénements**

Prochaine réunion des membres de la Diamond League le 5 mai pour avancer sur le calendrier prévisionnel et les options de format liées aux contraintes sanitaires de chaque pays organisateur.

### **Communication**

Nous lançons cette semaine un « défi athlé » dans le cadre du défi « Tous en blanc », porté par Renaud LAVILLENIE et qui s'étalera sur 3 jours, du 1<sup>er</sup> au 3 mai. Nous continuons d'animer nos réseaux à travers plusieurs contenus qui rencontrent un accueil très favorable.

Michel MARLE a assisté aux réunions des délégués du personnel (CSE). Il a bien expliqué que l'époque va changer et que rien ne sera plus comme avant. Il remercie Souad ROCHDI pour son implication totale et demande le soutien de tous dans ces moments difficiles.

André GIRAUD remercie Michel MARLE pour l'aide qu'il nous apporte dans les relations avec le personnel.

Il passe ensuite la parole à Jean GRACIA.

## **5. PARIS ATHLE 2020**

Jean GRACIA, Président de Paris Athlé 2020 retrace les semaines qui ont précédé la décision d'annuler les Championnats d'Europe 2020.

Avec son équipe, il a, jusqu'au bout, envisagé tous les aménagements possibles pour essayer de faire en sorte que ces Championnats puissent avoir lieu. Les informations qu'il recevait au fil des jours rendaient l'espoir de plus en plus mince. La réunion qui a eu lieu avec les Services de l'Etat dans l'après-midi du 23 a fini de le convaincre qu'il n'était vraiment pas possible, pour différentes raisons, sanitaires, sportives, pratiques, financières, de maintenir ces Championnats.

L'idée d'un report en 2021, longtemps envisagée, a dû également être abandonnée. L'incertitude liée à la situation sanitaire dans un an et les risques financiers considérables qui allaient de pair, on conduit les membres du Comité exécutif à prendre dans la soirée la décision que l'on connaît, et que Jean GRACIA rappelle avec beaucoup d'émotion.

Il remercie toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à ces côtés ainsi que les personnes qui lui ont envoyé des messages de soutien.

## 6. POINT CSR

Jean GRACIA, Président de la CSR, évoque quelques points importants.

- A propos des licences, il est évident que la grande majorité des licenciés ne savent pas comment se décompose le prix de ce qu'ils payent pour obtenir leur licence. Les dénominations que nous employons, pour désigner ce que payent les clubs et ce que payent les licenciés, peuvent prêter à confusion. Une clarification devra être envisagée pour la prochaine olympiade 2021-2024.

Marcel FERRARI est d'avis que tous ces termes (parts, cotisations, quotes-parts), « c'est de la philosophie ». Le plus simple serait de tout harmoniser au niveau fédéral. Il n'y aurait qu'une « part fédérale » qui engloberait l'ensemble des parts. Cela se ferait en concertation avec les structures déconcentrées.

Daniel ARCUSET fait l'historique des décisions qui ont conduit à cette situation et indique qu'il faudra essayer de simplifier et de rendre le dispositif plus lisible. Avant 2003 la Fédération redistribuait une part du montant de la licence aux Ligues seules. A partir de 2003 le processus a changé avec l'autorisation pour les Ligues et les Comités départementaux de percevoir directement cette part après en avoir fixé le montant. Cette situation a vu quelques ajustements jusqu'en 2018 sans modification importante du principe en vigueur. En 2018 la distinction entre la notion de cotisation et celle de la licence a été instituée, avec l'obligation pour les Ligues et les Comités départementaux de faire voter en Assemblée générale le montant annuel des cotisations clubs.

Anne TOURNIER-LASSERVE est du même avis que Marcel FERRARI et indique qu'il serait souhaitable que toutes les parts des structures déconcentrées soient les mêmes sur tout le territoire.

Martine PREVOST est d'accord pour une harmonisation au niveau des Ligues mais pas des Comités départementaux qui sont beaucoup trop différents. Certains ont 1 ou plusieurs salariés, d'autres aucun, etc.

- Le Ministère des Sports a envoyé des informations relatives à l'honorabilité des dirigeants. Les dispositions annoncées devront être mises en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous devons réfléchir à la possibilité d'anticiper cette mise en œuvre.

- Des propositions concernant les mutations seront présentées pour vote au Comité directeur du 15 mai. Si ces propositions sont adoptées, il faudra modifier en conséquence nos Règlements généraux.

- Jean-Marc BERAUD, Président du CNDLT, demande des précisions sur le vote des cotisations lors des AG des Ligues. Le plus simple, pour Jean GRACIA, est que les Ligues ne changent

rien pour la saison 2020-2021. Cette décision peut être simplement validée par le Comité directeur de la Ligue.

Toutefois si une AG avait lieu avant le 1<sup>er</sup> septembre, de nouveaux tarifs pourraient être votés et applicables rétroactivement aux licences pré-saisies. Par contre, si l'AG votait après le 1<sup>er</sup> septembre de nouveaux tarifs, il n'y aurait pas de rétroactivité pour les licences pré-saisies.

## 7. INFORMATIONS DIVERSES

- Jean-Marie BELLICINI donne des informations relatives aux 2 votes qui avaient été demandés par mail aux 37 membres du Comité directeur. Une vingtaine de réponses sont parvenues avant la date butoir, quelques-unes le lendemain. Il avait été stipulé que l'absence de vote valait approbation. La proposition concernant les modalités d'organisation des AG des Ligues a été approuvée à l'unanimité. La proposition concernant l'implantation des Championnats de France de cross 2021 à Montauban a été approuvée à l'unanimité moins une abstention.

- La date de l'AG statutaire de la FFA (12 septembre) a été annoncée à plusieurs reprises. Elle est, de fait, validée suite aux résultats de la consultation du Comité directeur sur les modalités d'organisation des AG des Ligues.

- Le calendrier des réunions a été mis à jour. Après le 11 mai, les réunions du Bureau fédéral qui auront encore lieu en visioconférence, pourraient se tenir en fin d'après-midi/soirée pour ne pas pénaliser les personnes qui exercent une activité professionnelle.

- Le Comité directeur va être consulté sur le calendrier sportif de l'automne auquel a réfléchi le Groupe de travail mis en place à cet effet lors du Bureau fédéral du 16 avril. Une Circulaire va être envoyée aux structures décentralisées pour les informer du résultat de cette consultation et donner toutes les précisions utiles.

Ce projet de calendrier ne contient pour le moment que des dates et pas d'implantations qui seront décidées plus tard.

Martine PREVOST fait remarquer qu'on ne sait pas quelles structures sportives seront accessibles aux athlètes, ni à partir de quelle date.

## 8. COMMISSION NATIONALE RUNNING (CNR)

Michel HUERTAS, Président de la CNR évoque plusieurs points.

- **Report du Run 2K Challenge**

Le concept de l'opération a suscité un réel engouement si bien que **plus de 100 clubs se sont inscrits**. Beaucoup s'intéressent encore au projet et demandent des informations pour l'organiser à la date de report qui sera choisie.

La date de report doit correspondre autant que possible à la **reprise d'activité des clubs**, en impliquant peut être plus particulièrement les licenciés actuels dans une logique de parrainage permettant à la fois de **fidéliser et de recruter**.

La période de report identifiée se situe du 16 au 23 septembre. Une communication à l'attention des clubs partira à la suite du BF (probablement le 11 mai au mieux du fait de l'arrêt de l'activité de la Fédération du 30/04 au 10/05 inclus). **Accord du Bureau.**

- **Remboursement des clubs suite à l'annulation des Championnats de France de cross-country**

Suite à l'annulation de ces Championnats qui auraient dû se dérouler le 8 mars à Montauban, le Président André Giraud a souhaité que la FFA puisse indemniser les clubs dont les frais avancés pour ce déplacement, n'ont pas pu être récupérés.

A l'initiative de la CNR, un premier courrier a été adressé le 11 mars par le service informatique aux 747 clubs concernés ainsi qu'aux 13 clubs "entreprises". Le dépouillement des réponses effectué par Solange CARFANTAN a permis de constater que 101 clubs ont répondu dont 20 ont mentionné avoir été entièrement remboursés des frais avancés.

Début avril, un 2<sup>e</sup> courrier a été adressé aux 81 clubs ayant répondu pour leur demander de communiquer les pièces justificatives accompagnées des refus de remboursement. A ce jour uniquement 46 clubs ont répondu avec les documents demandés.

Les frais à rembourser s'articulent autour de frais de transport avec notamment les frais - taxes d'aéroports - ou de billets de train non remboursables et selon le cas les frais d'hébergement.

**Accord du Bureau fédéral pour le remboursement des frais.**

- **Enjeu pour le monde du Running**

La Fédération prépare une communication vers les clubs et les organisateurs, dont voici les objectifs :

- se mettre à leur écoute dans cette période de crise pour leur activité ;
- les accompagner et leur permettre de coconstruire les solutions de soutien dont ils ont besoin ;
- jouer pleinement notre rôle de porte-parole auprès de l'Etat ;
- renforcer nos liens en vue de la reprise de leur activité.

- **Accompagnement des pratiquants**

Il est produit chaque semaine des vidéos de circuits spécifiques running avec les coachs spécialistes de l'activité. Pour renouveler ces contenus, nous avons en projet un « live vidéo » sur Facebook pour donner des conseils sur la reprise d'activité. Christelle DAUNAY et Annette SERGENT pourraient en être les principaux protagonistes.

A propos du running, Martine PREVOST informe qu'une étude a montré que, plus un athlète court vite, plus les gouttelettes de salive qui partent derrière lui, vont loin (de 10 à 15 mètres).

## **9. PROJET DE CALENDRIER DE REPRISE      annexe**

Patrice GERGES rappelle d'abord que, dans le budget 2020, certaines aides de l'ANS prévues pour le haut niveau, sont reportées sur 2021.



Il précise en outre que les stages prévus jusqu'au 31 décembre, se dérouleront sur le territoire français, avec une interrogation liée aux transports aériens vers les territoires ultramarins. La Commission médicale sera également consultée.

Une réunion de la « cellule d'intégrité » aura lieu la semaine prochaine.

Le DTN présente ensuite au nom du Groupe de travail le « Calendrier sportif automnal de relance national » sous-titré « le plaisir de se retrouver ».

Le calendrier concernant le report des Championnats de France sur piste est le fruit d'un travail réalisé par des membres de la DTN, Anne TOURNIER-LASSERVE, Daniel ARCUSET, Jean- Marc BERAUD, Marcel FERRARI, et Alain TALARMIN.

Il s'agit aujourd'hui de demander au Bureau fédéral d'en valider les grands principes.

La réflexion concernant les compétitions nationales U16 déjà menée par Didier VAREECKE en lien avec la DTN et les CRJ se poursuit encore.

La 1<sup>ère</sup> constatation est que, plus les athlètes sont jeunes, plus ils ont hâte de reprendre l'entraînement et la compétition. Mais on sait qu'il ne faut pas brûler les étapes et que l'après 11 mai sera, en outre, différent selon le département de résidence. Il ne faut donc pas prévoir de réelles compétitions avant le dernier weekend d'août.

Patrice GERGES donne toutes les explications concernant ce projet de calendrier qui tient compte des contraintes sanitaires, sportives, des vacances scolaires d'automne et des stages jeunes.

Daniel ARCUSET indique que les explications et précisions du DTN sont en tous points fidèles aux conclusions des travaux du groupe, tout en précisant que les dates prévues sont envisageables à la date du 30 avril et tributaires des potentialités d'implantations après consultations des organisateurs initiaux.

Didier VAREECKE rappelle qu'il faut aussi veiller à ne pas faire de fausses promesses. Nous devons donc bien avertir que ce calendrier ne pourra être mis en œuvre que si les conditions sanitaires le permettent.

Concernant les U16, il voit un autre point à prendre en compte : la possible pression scolaire sur des élèves peu ou pas présents dans les établissements scolaires depuis la mi-mars.

Il confirme qu'il n'y aura pas de finale nationale des Pointes d'Or en juillet, que les Ligues sont incitées à innover en mettant en place des formules de compétitions basées essentiellement sur la polyvalence (Triathlons) et sur le Collectif par équipes, y compris en mixité de catégorie ou de sexe.

Les compétitions ou rencontres locales (proximité) devront être favorisées.

André GIRAUD remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce calendrier. La consultation des membres du Comité directeur qui va être rédigée précisera l'ensemble des problématiques et la philosophie qui a sous-tendu ce projet.

Martine PREVOST souligne que beaucoup de dirigeants, d'officiels, voire d'entraîneurs sont relativement âgés et ont conscience qu'ils font partie des personnes à risque. Celles-ci seront-elles toutes prêtes, à la rentrée, à reprendre leurs fonctions ?

**Accord du Bureau pour valider les grands principes de ce calendrier de reprise.**

Le DTN ajoute qu'un groupe travaille sur des fiches-outils à destination des dirigeants, encadrants, officiels et athlètes pour connaître, en 10 points (la « décattitude »), les mesures à prendre pour redémarrer dans les meilleures conditions. Ces fiches vont être retravaillées avec la Commission médicale.

## 10. INFORMATIONS DIVERSES

Le Bureau fédéral valide l'implantation des Championnats de France de 10km à Saint-Omer (H-F) le 4 octobre.

Didier VAREECKE évoque la « Carte passerelle » réservée aux élèves licenciés dans une fédération scolaire et qui souhaitent découvrir les activités en clubs affiliés à la Fédération.

Il évoque également la mesure proposée par le gouvernement incitant les Clubs à intervenir dans les écoles dès la reprise de celles-ci.

Sur ces deux thèmes, des circulaires seront diffusées dès que nous recevrons davantage d'informations.

Fin de la réunion à 17h45

La prochaine réunion est fixée au jeudi 7 mai de 10h à 12h.

*Jean-Marie BELLICINI, Secrétaire général*

*Alain MARTRES, Secrétaire général adjoint*

Annexes :

- communiqué de presse de la Ministre
- plan de relance des activités



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### REPRISE DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE

Paris, le 30 avril 2020

Dans la continuité des annonces du Premier ministre mardi 28 avril à l'Assemblée nationale, et au regard des recommandations du Haut Conseil de la santé publique, la ministre des Sports, Roxana MARACINEANU **rappelle qu'il sera possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air à partir du 11 mai, en respectant les règles de distanciation physique, dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte).**

La ministre étudie, depuis plusieurs semaines et en lien étroit avec son écosystème, des trajectoires de reprise de l'activité pour les différents secteurs du sport avec la santé des pratiquants et des athlètes pour seule boussole.

Elle poursuit ses consultations avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les services et les établissements ainsi que les représentants des agents du ministère pour définir l'opérationnalité et le calendrier de cette reprise de l'activité sportive.

Ce travail de co-construction s'inscrit dans le cadre énoncé par le Premier ministre, à savoir :

#### **Une reprise individualisée du sport pour tous les Français**

La ministre rappelle la nécessité pour les Français de pratiquer une activité sportive tant du point de vue du bien-être que de la santé de chacun. La pratique d'une activité physique et sportive est un enjeu de santé publique d'autant plus dans la crise que nous traversons.

Néanmoins, sur les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique, une distanciation physique spécifique entre les pratiquants est une condition indispensable à la pratique de l'activité physique.

#### **Ces activités pourront se faire :**

- Sans limitation de durée de pratique
- Sans attestation
- Dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km ;
- En limitant les rassemblements à 10 personnes maximum ;
- En extérieur ;

Et sans bénéficier des vestiaires qui peuvent être mis à disposition pour les activités de plein air.

#### **Les critères de distanciation spécifiques entre les personnes sont les suivantes :**

- une distance de 10 mètres minimum entre deux personnes pour les activités du vélo et du jogging ;
- une distance physique suffisante pour les activités en plein air type tennis, yoga, fitness par exemple. Des spécifications complémentaires en fonction des activités seront fournies prochainement par le ministère des sports.

Les activités sportives qui ne permettent pas cette distanciation (sports collectifs, sport de combat) ne pourront pas reprendre dans l'immédiat. **Le ministère des sports proposera une liste exhaustive des disciplines et sports concernés par cette interdiction provisoire dans un guide pratique en cours d'élaboration.** Un nouveau point d'étape sera fait d'ici au 2 juin pour évaluer les modalités de reprise des pratiques sportives en salles et des disciplines qui nécessitent un contact.

## **Reprise individuelle pour les sportifs de haut niveau et professionnels**

Les règles définies pour l'ensemble des Français valent pour les sportifs de haut niveau et professionnels qui pourront reprendre une activité à haute intensité à partir du 11 mai **mais exclusivement dans une logique individuelle dans le respect strict des règles de distanciation.**

Après une période de deux mois de confinement, cette phase de réathlétisation devra s'inscrire dans une démarche progressive pour éviter les blessures et toute contamination, et selon un protocole médical et sanitaire précis élaboré par le ministère des Sports avec les fédérations et ligues sportives sous l'autorité du ministère de la Santé.

Le sport professionnel ne fait pas exception à l'interdiction de pratiquer des sports collectifs ou à contacts. Compte tenu des préconisations du Haut Conseil de la santé publique, et en accord avec le Président de la République et Premier ministre, la ministre n'a pas jugé cette exception compatible avec la doctrine sanitaire fixée.

C'est pourquoi, le Premier ministre a annoncé que la saison 2019-2020 de sport collectifs professionnels ne pourra pas avoir lieu.

A ce stade, le ministère des Sports précise qu'aucune compétition sportive ne pourra avoir lieu avant le mois d'août, y compris à huis clos.

Par ailleurs, comme l'a annoncé le Premier ministre, les manifestations sportives rassemblant plus 5 000 personnes sur un même lieu ne pourront se tenir avant le mois de septembre.

Un travail étroit est déjà engagé avec les gestionnaires d'espaces de pratiques sportives, à titre principal les collectivités territoriales afin de mettre en œuvre ce plan de reprise progressif du sport pour garantir son opérationnalité dans la réalité et la diversité de nos territoires. Un travail croisé avec le mouvement sportif est également lancé pour adapter la pratique aux contraintes sanitaires de chaque discipline et de chaque territoire.

De la même manière que le ministère des Sports accompagne quotidiennement l'ensemble des acteurs du sport dans cette crise, des mesures nouvelles de soutien seront étudiées pour permettre au sport professionnel de surmonter cette période difficile.

En parallèle, le ministère étudie les conditions de réouverture progressive et de façon coordonnée avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'INSEP et tous ses établissements pour y accueillir les sportifs. Naturellement, la réouverture des CREPS doit préalablement faire l'objet d'une discussion avec l'ensemble des régions concernées, en fonction aussi des règles sanitaires qui s'appliquent localement, et les agents du ministère qui œuvrent au quotidien au service du sport français.

A ce titre, la ministre des Sports rappelle qu'elle sera très vigilante à la sécurité des personnels qui travaillent au service des usagers dans les établissements.

2 mai 2020

## CONSULTATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Cher(e)s ami(e)s

Suite à la dernière réunion du Bureau fédéral qui a eu lieu le 30 avril, nous souhaitons recueillir l'avis des membres du Comité directeur au sujet

### du Calendrier Piste de relance des compétitions nationales 2020.

Il est demandé à chaque membre du Comité directeur de se positionner sur le point évoqué en faisant parvenir sa réponse (voir document annexe) à l'adresse [secretariat@athle.fr](mailto:secretariat@athle.fr)

**avant jeudi 7 mai 9h**

avec copie, exceptionnellement au vu des difficultés informatiques actuelles aux deux adresses :

[daniel.arcuset@wanadoo.fr](mailto:daniel.arcuset@wanadoo.fr) et [jmbellicini@orange.fr](mailto:jmbellicini@orange.fr)

Sans réponse de votre part dans les délais impartis, nous considérerons que vous êtes favorables à ce projet de calendrier de relance des compétitions nationales 2020.

Jean-Marie Bellicini

**Secrétaire Général**

« Dans le prolongement de la Circulaire N°16 du 19 mars et de la Notification N°4/2020 (BF du 07/04) le Bureau fédéral, qui se réunit dorénavant en visio-conférence chaque semaine, a décidé de vous consulter, vous membres du Comité Directeur, sans attendre la réunion du 15/05.

Ainsi que nous l'avons précisé antérieurement l'évolution de la situation sanitaire étant incertaine, les conditions et modalités du dé-confinement qui commencera à priori le 11/05 étant sujettes au degré de contamination de chaque territoire et encore non totalement connues ou précisées, **ce calendrier a été conçu à date et voué à devoir éventuellement être adapté aux réalités à venir.**

Mais nos clubs, Comités Départementaux, Ligues sont dans l'attente de savoir ou, à minima, d'avoir des perspectives calendaires mobilisatrices. D'où cette consultation.

**Les implantations des Championnats concernés sont à l'étude** en privilégiant les implantations initiales tout en tenant compte des informations déjà connues ou à connaître des municipalités et acteurs locaux (disponibilité des stades par exemple) ; contacts en cours pour cela.

**Le calendrier ci-après a été présenté au Bureau fédéral du 30/04 par le groupe de travail constitué à cet effet (cf. BF du 16/04) sur les principes suivants :**

1/ Les clubs, les athlètes **doivent pouvoir se projeter** sur cette période de juin/août à Septembre/Octobre la plus lisible possible.

2/ **Réserver** une reprise progressive d'activités sportives à partir du 11 mai et sur juin-juillet-août sur les territoires (Clubs- Comités Départementaux-Ligues) d'entraînements, de compétitions locales et de préparation aux échéances nationales.

Le CNDLT présidé par Jean Marc Beraud se réunit chaque semaine pour avoir à cet effet une démarche commune et adaptée.

3/ **Privilégier** des rencontres collectives.

4/ **Favoriser** des Championnats Elite le plus tôt possible afin de permettre à ce niveau d'athlètes d'entamer ensuite sereinement la préparation pour les compétitions hivernales puis pour les Jeux Olympiques.

5/ **Prendre en compte** la logique scolaire et universitaire (ex : dates pour les Championnats de France U18 (17-18/10) et U20 (19-20/10)).

6/ **Favoriser**, y compris lors des Championnats de France, la notion du plaisir, de se retrouver, la notion de confrontation et non la recherche de la performance absolue du fait de la longue période de confinement.

7/ **Accepter** que toutes et tous les athlètes ne s'engageront pas forcément dans ce calendrier, soit par impossibilité matérielle du fait des choix des collectivités (dates de disponibilités des installations sportives), soit par manque de désir ou de choix personnels ; mais en acceptant aussi l'idée que bien d'autres souhaitent fortement pouvoir s'engager dans la préparation pour ces compétitions.

De ce fait le format des divers Championnats sera réétudié, ainsi que les modalités de qualifications du fait d'un calendrier régional qui sera sans doute très hétérogène entre les territoires.

La mixité pour la Coupe de France des spécialités est ainsi proposée afin de permettre à tous les clubs qui le souhaitent de s'engager dans la coupe de spécialités. Programme à l'étude par la CSO.

### CALENDRIER ENVISAGEABLE au 30/04/2020

- 29/08 : Championnats de France du 10 000 m (J/E/S/M) et Durée U18
- 29-30/08 : Coupe de France des Spécialités (Programme aménagé)
- 05-06/09 : Championnats de France U23
- 19-20 ou 26-27/09 : Championnats de France Elite
- 26-27/09 ou 04-05/10 / 19-20/09 ? : Championnats de France Epreuves Combinées
- 17-18-19/10 : Championnats de France U18 et U20

(20 au 23/10 : Stages athlètes)

**(Rappel Info AG FFA le 12/09)**

- **Suppression** des Finales Nationales « Interclubs Nationaux et Promotion C-J-E »

*Bien entendu cette consultation est sans préjudice sur l'ordre du jour du Comité Directeur du 15/05 qui comportera aussi ce sujet en suivi et connaissance de l'évolution sanitaire et des dispositions ministérielles sur le dé-confinement.*

*Avec nos remerciements pour vos réponses à cette consultation dans les délais requis.*

*Bien sportivement*

*Protégez-vous et vos proches »*

*Daniel Arcuset  
Vice-Président Délégué  
En charge de la Gouvernance et du Calendrier*

## ANNEXE

### COMMUNICATION DE LA CNJ pour information du Comité Directeur

En ce qui concerne les compétitions gérées par la CNJ, il convient d'apporter les compléments d'informations suivants à la circulaire n°20 du 16 avril 2020 pour ce qui concerne les finalités nationales objet de cette consultation :

- des compétitions basées essentiellement sur **des Triathlons** devront être proposées dans les Ligues et Comités si possibilités ;
- l'organisation de la phase printanière de l'Equip'Athlé (fixée de mai à juillet) **est de fait compromise** et donc laissée à la seule initiative des Ligues selon les possibilités locales ;
- des compétitions basées **sur le principe essentiel de l'équipe** seront proposées par les Ligues et Comités dès que la possibilité sera offerte ;
- l'Equip'Athlé **ne devra pas être le seul modèle proposé** et toute forme collective, basée sur la mixité (de sexes et de catégories) pourra être mise en place, à l'initiative des Ligues et Comités ;
- à l'heure actuelle, l'organisation de la finale nationale Equip'Athlé **est en suspens** : des finales uniquement régionales pourraient être envisagées ;
- la Coupe de France des Ligues **est maintenue** et aura lieu en Octobre. Sa date sera déterminée en lien avec la DTN et le CNDLT. Son implantation sera fonction de l'organisation ou non de la phase finale de l'Equip'Athlé ;
- confirmation qu'il **n'y aura pas de finale nationale** des Pointes d'Or en 2020 (Triathlons, Relais et Épreuves Combinées) Cf note 04/2020 du 07/04

Le Comité Directeur sera saisi du sujet le 15/05.

Le Comité Directeur du 26 Juin actera ce que doit.

Didier Vareecke  
Vice-Président chargé de la CNJ